

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat : ++FR76SCO527777-

Type de Contrat : Règlement des factures des services périscolaires (cantine et garderie)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie de Rives-du-Couesnon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter de votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Rives-du-Couesnon.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR76SCO527777

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom :	Nom : Commune de Rives-du-Couesnon
Adresse :	Adresse : 4 rue Nationale
Code Postal :	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
Ville :	Code Postal : 35140
Pays : FRANCE	Ville : RIVES-DU-COUESNON
	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>
IBAN :	BIC :

Type de paiement : Paiement récurrent/ répétitif **Y**

Signé à :
Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Rives-du-Couesnon. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec la Mairie de Rives-du-Couesnon.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.